

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE
MAURITANIE**
Honneur-Fraternité-Justice

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

F.A.O

Rapport de synthèse

Etat d'application du plan d'action du Sommet Mondial de l'Alimentation (jusqu'en 2003)

*Document à soumettre à la trentième session du Comité de Sécurité
Alimentaire Mondiale (CSA)*

Version provisoire

Avril 2004

Section I: Informations générales

1. Pays: *Mauritanie*

2. Institution ou unité établissant le rapport: *Ministère du Développement Rural et de l'Environnement*

3. Correspondant:

- **Nom et titre officiel:** *N'DIAYE Maouloud / Cabinet du Ministre*
- **Téléphone:** *00 222 646 81 88*
- **Courriel:** *elhimayaong@yahoo.fr ; nmaouloud@caramail.com*
- **Fax:** *00 222 525 74 75*

Section II : Questions prioritaires de sécurité alimentaire et mise en œuvre du plan d'action du Sommet Mondial de l'Alimentation : (i) situation du pays au point de vue de la sécurité alimentaire, notamment en ce qui concerne les disponibilités alimentaires, la stabilité des ravitaillements et l'accès aux denrées alimentaires et (ii) progrès réalisés en matière de mise en œuvre du Plan d'Action du Sommet mondial de l'alimentation et dans la réalisation de l'objectif du Sommet consistant à réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées avant 2015. (500 mots maximum).

A l'instar des pays de la sous-région sahélienne, l'insécurité alimentaire est devenue une problématique de développement aiguë, depuis les sécheresses récurrentes des années 1970. Dans ce contexte, marqué par l'avancée inquiétante de la désertification¹, la Mauritanie présente un profil de dépendance alimentaire structurelle, d'autant plus exacerbé que le taux de croissance démographique est élevé (2,4%/an). Les caractéristiques de ce profil se présentent comme suit:

• **En termes de disponibilité**

Suivant les années, les productions céréalières couvrent² entre 20 % à 44 % des besoins du pays³, estimés à 490.200 tonnes⁴, dont 26,14% pour le riz, 40,34% pour le blé et 33,52 pour les autres céréales traditionnelles (mil, maïs, sorgho et autres). Depuis 1996, le taux d'autosuffisance en céréales le plus faible a été observé pour la campagne agricole 2002/2003 (24,36%) et le plus élevé pour la campagne agricole 1998/1999 (44,8%).

Si la Mauritanie est autosuffisante en viande rouge et en poisson, elle importe toutefois de grandes quantités de produits laitiers, de viande blanche et d'autres produits alimentaires tels que le sucre (30 kg/tête), l'huile végétale (7 kg/tête) et le thé. Ceci étant, la dépendance alimentaire du pays des importations commerciales et de l'aide alimentaire⁵ a atteint des volumes considérables qui représentent environ 1/3 des importations totales qui représentent quant à elles 50% du PIB. Selon les services du CSA/OSA⁶, les importations toutes céréales confondues ont connu l'évolution suivante :

Années	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04
Quantités	347,14	+293,96	237,46	290,63	-	293,39	298,30	317,32 ⁷
(milliers de tonnes)								

En 1998, et à titre d'illustration des volumes alimentaires provenant de l'extérieur, la Mauritanie a importé (y compris l'aide alimentaire) 120.200 tonnes de blé, 85.000 tonnes de farine de blé, 98.000 tonnes de riz, 5000 tonnes de lait, 1600 tonnes de thé, 108.000 tonnes de sucre et les huiles végétales 29.000 tonnes.

A défaut de changements structurels dans les systèmes de production et les habitudes alimentaires, et compte tenu du taux de croit de la population sus mentionnée, les analyses prospectives pour la sécurité alimentaire à l'horizon 2010 dégagent un creusement notoire des

¹ ¾ de la Mauritanie est désertique.

² Le calcul du taux d'autosuffisance en céréales a été réalisé avec la production brute.

³ En fonction notamment des facteurs climatiques et des ennemis de cultures (pression acridienne et aviaire).

⁴ Bilan céréalier prévisionnel 2003/2004 du commissariat à la sécurité alimentaire (norme de 176 kg/habitant/an).

⁵ L'aide alimentaire couvre environ 8 à 20 % des besoins.

⁶ Commissariat à la sécurité alimentaire/observatoire de la sécurité alimentaire

⁷ Donnée prévisionnelle

déficits céréaliers et alimentaires en général. En effet, à cet horizon la population passerait à 3,5 millions d'habitants avec un doublement de la demande en céréales dont l'évolution actuelle des cultures avec maîtrise d'eau ne semble pas être en mesure d'y faire face.

- ***En termes de stabilité***

En référence aux prix de juillet 1985, l'indice des prix pour un assortiment d'aliments déterminé a plus que doublé, alors que les rémunérations ont accusé une évolution moins que proportionnelle. En effet, selon les services de l'ONS⁸ cet indice était de 222 en 1996 et 288 en 2001. Cette même tendance, bien que plus moindre, est observée au niveau de l'indice des prix à la consommation qui est passé de 209 à 266 selon la même source.

- ***En termes d'accessibilité***

Avec les réformes d'ajustement mis en œuvre depuis le milieu des années 1980 par les pouvoirs publics, le taux de croissance du PIB réel par personne a connu une croissance soutenue ces dernières années. De 2,7 % en 1996, il a presque doublé entre 2000 et 2001 avec une croissance moyenne de 4,5 %. De même, selon la dernière enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) de 2000, la proportion de la population vivant avec moins d'un dollar par jour était de 46,3%. Il en ressort que l'incidence de la pauvreté a été réduite par rapport à la décennie précédente, où elle égalait 56,6% en 1990 et 50,5% en 1996.

Tout de même ces avancées doivent être nuancées si l'on prend en compte l'état de la pauvreté en milieu rural qui était en 2000 de 71% dans la zone "Rural fleuve Sénégal" et de 55% dans "Rural autre". Aussi, un autre indicateur de l'accessibilité, l'indice de Gini de la répartition des revenus montre une tendance à l'augmentation entre 1996-2000⁹, où il est passé de 37,7% à 39%.

- ***Progrès par rapport au plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation***

- ◇ ***Au niveau de l'environnement politique et institutionnel***

Avec l'adoption de la Constitution du 20 juillet 1991 et la mise en place progressive des institutions démocratiques, la Mauritanie a amorcé un processus de transformations profondes de l'environnement institutionnel, juridique, économique et social. Depuis cette date, les élections se sont tenues régulièrement dans un climat de paix et un esprit d'apprentissage. Parmi les dernières innovations qui visent à consolider ce jeune processus, on cite (i) l'introduction d'une carte nationale d'identité informatisée, infalsifiable et l'établissement de listes électorales sur la base du même fichier, (ii) l'adoption d'une loi à la proportionnelle pour renforcer la participation des partis politiques au niveau du parlement, (iii) le renforcement des capacités des acteurs politiques, et (iv) l'adoption par la Mauritanie en 2004 de son Programme national de bonne gouvernance (voir section III).

⁸ Office National des Statistiques

⁹ La Mauritanie à l'aube du 21^{ème} siècle : Bilan Commun de pays (CCA), Nations-Unies, avril 2002.

◇ *Au niveau de la pauvreté monétaire et de l'objectif de réduction de moitié le nombre de personnes sous-alimentées avant 2015*

Compte tenu des profils de pauvreté établis entre 1990 et 2000, il ressort que le taux de la population vivant avec moins d'un dollar par jour a diminué d'un point de pourcentage par année. Avec le maintien de cette tendance l'objectif du millénaire de réduire de moitié en 2015 l'incidence de la pauvreté par rapport aux données de 1990¹⁰ serait vraisemblablement atteint avec un gap de quelque 2 à 3 points de pourcentage. Il faut mentionner que le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (voir détails dans la section III) vise des objectifs ambitieux de réduction de la pauvreté à 27% pour l'horizon 2010 et 17% pour 2015.

Quant à l'objectif du SMA de réduire de moitié la sous-alimentation avant 2015, il se dégage des statistiques dont nous disposons que la situation n'a guère évoluée depuis les années 1990. En effet, entre 1990-1992, les personnes sous-alimentées représentaient 14% de la population totale¹¹, alors qu'en 2000 ce taux est évalué à 12%¹². En rapport avec l'incidence de la pauvreté il apparaît que la population souffrant de sous-alimentation se ressource dans la frange des "plus pauvres parmi les pauvres" qui n'a pas été touché par la réduction sus-mentionnée de réduction de la pauvreté. Ceci étant, et au rythme de l'évolution actuelle de cet indicateur, l'objectif du SMA ne serait probablement pas atteint avant 2015. Dans ce même cadre, on peut ajouter le niveau élevé de la proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale qui était de 32%, selon la dernière enquête DSM.

Toutefois, les bonnes performances économiques de la Mauritanie au cours des deux dernières décennies, traduites notamment à travers la stabilisation du cadre macro-économique, le maintien d'une croissance soutenue de 4,3% par an en moyenne entre 1994-2002 et son éligibilité à l'initiative PPTE augurent de bonnes perspectives de développement. Dans ce contexte-ci, la Mauritanie dispose présentement d'une plus grande latitude pour renforcer et accélérer ses programmes de lutte contre la pauvreté et la faim. Aussi, l'exploitation en 2005 des réserves de pétrole et de gaz dans l'off shore mauritanien, contribuerait à améliorer considérablement les ressources publiques, en vue de faire face aux engagements pris dans le concert des nations.

◆ *Au niveau social*

En matière de scolarisation: Les avancées ont été remarquables au niveau du primaire. Le taux brut de scolarisation est passé de 46,8% en 1990 à 84,4% en 2000, alors que le taux net a évolué pour la même période de 62,2% à 65%.

En matière de santé : Si l'espérance de vie à la naissance est passée de 47,06 ans en 1984 à 51,9 en 2001, grâce aux investissements consentis dans le domaine de la santé et qui ont permis des progrès sensibles ayant porté l'accessibilité géographique à 75% dans un rayon de 10 km, d'autres indicateurs restent préoccupants. Il s'agit notamment du:

- Taux de mortalité maternelle p. cent milles naissances vivantes: bien qu'il ait baissé depuis 1990 où il atteignait 930 décès, ce taux demeurerait en 2000 à un niveau élevé de 747 décès;

¹⁰ Soit une incidence de la pauvreté de 28,3%

¹¹ Mobiliser la volonté politique et les ressources pour éliminer la faim dans le monde. Documents techniques de base du Sommet mondial de l'alimentation "cinq ans après". FAO, Rome 2002.

¹² EPCV, 2000.

- Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans: il était en 2001 de 183 pour milles naissances.

En matière d'accès à l'eau potable: Des progrès importants ont également été réalisés par rapport aux années 1990. Selon l'EDSM 2000-2001, nonobstant les disparités entre le milieu rural et urbain, entre les régions et l'état de pauvreté des ménages, 76% de la population aurait un accès à l'eau potable.

Section III: Actions recommandées pour chaque engagement et mesures prises.

Engagement I: Politiques menées pour créer un environnement politique, social et économique propice: (i) *renforcement des systèmes politiques démocratiques et une participation à large assise*, (ii) *amélioration du respect des droits de l'homme*, (iii) *prévention des conflits et la mise en place d'un environnement pacifique* et (iv) *renforcement de la parité hommes-femmes et la dévolution de pouvoirs aux femmes*.

Suite à l'adoption par le Gouvernement Mauritanien le 8 décembre 1999 d'une déclaration d'orientation sur la bonne gouvernance, le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) vient d'être approuvé par la Mauritanie en 2004. Le PNBG vise (i) la consolidation de l'Etat de droit par le renforcement des instances parlementaires, la poursuite de la réforme judiciaire et la promotion des droits de l'homme, (ii) le renforcement des capacités de l'administration publique, (iii) l'appui à la décentralisation par une meilleure implication de la société civile, le renforcement des institutions de gestion urbaine et communale et l'élaboration de stratégies de développement intégré, (iv) la gestion efficace et transparente des ressources publiques, par la promulgation d'une première loi de règlement en 2002, le renforcement de la Cour des Comptes et le suivi d'impact des dépenses publiques, (v) une meilleure participation des populations pauvres et le renforcement de la société civile, notamment les ONG et (vi) le renforcement du partenariat Etat et secteur privé.

En réalité, le PNBG constitue le couronnement d'un processus soutenu de recherche de conditions propices à un développement durable et équitable, entamé depuis le milieu des années 80 et qui a été marqué notamment par:

1 - Sur les plans politique et social:

- La promulgation de la Constitution de juillet 1991, a permis l'établissement d'un meilleur environnement pour le développement socio-économique du pays. Elle a consacré l'avènement d'une démocratie multipartite, la reconnaissance de la société civile et d'une presse privée, la garantie et le respect des droits et libertés individuelles et collectives, etc. Dans la pratique, les bases de ce processus furent lancées en 1986 avec les premières élections municipales qui visaient à promouvoir la décentralisation et le principe de la subsidiarité dans la gestion des affaires publiques.

- La mise en place des institutions démocratiques régulièrement renouvelées, dont notamment: un parlement bicéphale, composé d'une Assemblée Nationale et d'un Sénat, un Président élu au suffrage universel et un Premier Ministre qui coordonne la politique gouvernementale. Aussi, les dernières élections législatives et municipales d'octobre 2001 et la présidentielle de décembre 2003, viennent témoigner que le pays est sur la bonne voie démocratique dans un climat marqué par la paix et la stabilité. Parmi les innovations dans la

pratique démocratique, on note l'introduction du scrutin proportionnel et les réformes visant à financer les partis politiques sur les fonds publics, intervenues lors des élections législatives citées plus-haut.

- Une évolution soutenue des institutions démocratiques, illustrée ici par le renforcement de la Cour des Comptes et la réforme du pouvoir judiciaire de 1999 qui vise à renforcer l'Etat de droit et aussi à mieux aider les justiciables à faire valoir leurs droits.

- Une stratégie de décentralisation maîtrisée et évolutive, avec l'adoption en 1995 de la déclaration de politique municipale. Il existe actuellement 218 communes sur le territoire national qui sont des personnalités morales de droit public. Toutefois, il faut signaler la faiblesse des capacités managériales de ces institutions qui constitue un handicap de taille à la gestion communale, nonobstant la faiblesse de leurs recettes fiscales et partant leur dépendance du soutien gouvernemental.

- La création en 1999 d'une institution chargée des droits de l'homme, le CDHLPI¹³, montre la volonté des pouvoirs publics de traduire dans les faits des pratiques à même de renforcer la justice humaine et l'équité du développement.

- Un dialogue social qui se développe et se diversifie, pour prévenir les conflits et mettre en place un environnement pacifique. Des avancées notoires ont été enregistrées (i) dans l'opérationnalisation des approches participatives, notamment lors de l'élaboration en 2000 du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et du Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification de la Convention de Rio sur la désertification (PAN/LCD), et (ii) avec la création du comité national de concertation Etat-seteur privé (20 avril 2000). Il est prévu de consolider ce processus avec le renforcement du département en charge de ce dossier, en vue d'instaurer, d'arbitrer et d'animer un dialogue institutionnel systématique avec les partenaires sociaux, patronats et syndicats de travailleurs (prévention et traitement des conflits, politiques de salaires, élaboration ou révision des lois du marché du travail, etc.

- L'intérêt au renforcement de la parité hommes-femmes, à la dévolution du pouvoir aux femmes¹⁴, a été marqué notamment par (i) la création en 1992 d'un Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine - SECF- et l'élaboration en 1995 d'une stratégie de promotion féminine, (ii) la ratification des principales conventions qui visent à améliorer l'expression féminine. La dernière a été la Convention sur l'Elimination de la Discrimination envers les Femmes'' (CEDEF) ratifiée en mai 2000, du moins pour ses parties qui ne rentrent pas en contradiction avec la Shariah Islamique, et (iii) la ratification du code du Statut Personnel en 2001. Il protège les femmes, les hommes et les enfants contre les ruptures familiales qui constituent un facteur déterminant dans le développement de la pauvreté. Conformément à la Shariah le code régit les relations entre les époux (conditions de mariage, divorce, héritage, etc.). De même, pour promouvoir la protection juridique des femmes et la lutte contre les violences sexuelles, un comité national de lutte contre les pratiques néfastes a été mis en place en 1999.

Les femmes occupent de plus en plus une place prépondérante dans la vie économique. C'est ainsi qu'en 2000 les femmes chefs de ménages représentaient 29% des foyers en Mauritanie (EDSM, 2000). Aussi, les femmes s'engagent de plus en plus dans la constitution de

¹³ Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion.

¹⁴ Selon le dernier recensement de la population et de l'habitat/2000, les femmes représentent 50,5% de la population.

mouvements associatifs et la pratique du commerce. Toutefois elles sont encore sous-représentées au niveau politique avec environ 1% des élus locaux.

- Dans le domaine de l'enfance, la Convention des Droits de l'Enfant (CDE)¹⁵, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en novembre 1989, a été ratifiée en 1991 avec la mise en place en mai 1998 d'un Conseil National pour l'Enfance. D'autres cadres juridiques et institutionnels ont été mis en place, dont notamment la juridiction pour mineurs, la révision du code du travail, la création du groupe parlementaire pour l'enfance, l'élaboration d'une stratégie nationale pour la petite enfance, le code pénal et le code des procédures pénales pour mineurs, etc.

- Dans le domaine des droits du travail, la Mauritanie a ratifié six des huit conventions fondamentales: la Convention (n° 29) sur le travail forcé en 1961, la Convention (n°105) sur l'abolition du travail forcé en 1997, la Convention (n°111) sur la discrimination en 1963, la Convention (n°87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical en 1961, la Convention sur les pires formes de travail des enfants, la Convention sur l'égalité de rémunération. Le processus de ratification d'autres conventions fondamentales est en cours, il s'agit de la Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective et la Convention sur l'âge minimum.

Des efforts supplémentaires sont en cours de mise en œuvre pour harmoniser la législation nationale avec ces accords internationaux sus-mentionnés.

- La protection des handicapées¹⁶ et des réfugiés, En février 2001 s'est tenu à Nouakchott un séminaire sous-régional Maghrébin sur les règles des Nations-Unies pour l'égalisation des chances des personnes handicapées. Les conclusions de cette rencontre sont en train d'être pris en compte pour améliorer l'intégration des personnes handicapées, notamment à travers le Programme en Réadaptation à Base Communautaire (RBC) mis en place dans les années 1980. Quant aux réfugiés, la Mauritanie est signataire de la "Convention de Genève sur le statut des réfugiés". Avec l'appui du HCR un processus d'adaptation juridique a été lancé depuis 2001 par les pouvoirs publics.

- La promotion des NTIC, est pondérée à sa juste valeur avec la création d'un Secrétariat d'Etat chargé des nouvelles technologies, rattaché à la Primature, la privatisation des télécommunications et la mise en place d'une agence d'accès universel, l'application d'une politique tarifaire incitatrice à l'équipement informatique et la mise en œuvre d'un vaste programme en cours de connexion de l'administration publique à l'Internet, etc.

2 - Sur le plan économique:

La Mauritanie a depuis le milieu des années 1980 engagé de vastes réformes structurelles¹⁷ pour assainir la situation financière de l'Etat et des principales entreprises publiques, de libéraliser les marchés et les prix, de stabiliser le cadre macro-économique en général et d'améliorer l'environnement des affaires. A La faveur de ces réformes des progrès notables ont été enregistrés:

¹⁵ Le Point Focal National de la CDE et de la CEDEF est le SECF

¹⁶ Au recensement de 1988, on estimait à 5% de la population les personnes handicapées

¹⁷ Le PREF : 1985-1989 ; Le PCR : 1989-1992 et les DCPE depuis 1992.

- Stabilisation du cadre macroéconomique et le maintien de la croissance: malgré les sécheresses récurrentes, le rythme de la croissance a été maintenu à un niveau soutenu de 4,3% en moyenne par an entre 1994-2002. Le déficit budgétaire a été réduit et représentait 6% du PIB en 2000, malgré le solde structurellement négatif de la balance des services non-facteurs. Le déficit budgétaire a été sensiblement maîtrisé et atteignait 4,5% du PIB en 2000.

- Eligibilité à l'initiative PPTE: Les performances économiques du pays de 1985-2002, sans occulter l'adoption en juillet 2001 par le Gouvernement du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), ont permis au pays de bénéficier de l'initiative PPTE en juin 2002. Cela s'est traduit par une annulation de la dette portant sur 1,1 milliards de dollars courants et 620 millions de dollars en données actualisée, soit plus de 50% de l'encours global de la dette extérieure en 2001. Les montants dégagés par cette faveur seront réinvestis en priorité dans des programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et dans les services sociaux de base (éducation et santé).

- Perspectives prometteuses de l'économie du pays, avec la découverte de gisements de pétrole et de gaz naturel dans l'off-Shore mauritanien. Cette découverte permettrait d'améliorer les performances économiques, sociales et de réduction de la pauvreté. L'exploitation des champs pétroliers et des réserves de gaz est annoncée pour fin 2005¹⁸.

Malgré ces performances encourageantes et les perspectives qui se profilent pour le début du nouveau millénaire, la Mauritanie demeure classée dans le groupe des PMA et un peu moins de la moitié de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire¹⁹. Selon le rapport mondial sur le développement humain (PNUD) en 2003, l'indice de développement humain de la Mauritanie est de 0,454 soit un rang mondial de 154^{ème} sur les 175 pays classés par le rapport. Les principales contraintes sont structurées comme suit:

- Une base productive peu flexible, qui expose l'économie nationale aux chocs de la conjoncture internationale et aux cycles de sécheresses. En effet, l'économie reste peu diversifiée et repose essentiellement sur l'élevage, l'agriculture, les mines et la pêche. Les industries halieutiques et minières procurant à elles seules près de 95% des recettes d'exportation.

- Un environnement physique dégradé et imprévisible, avec deux contraintes majeures que sont le processus de désertification²⁰ avancé du pays et les cycles répétitifs de sécheresse.

- La faiblesse des ressources, de l'Etat et des ménages avec une pauvreté qui touche un peu moins de la moitié de la population. Prenant en compte uniquement les besoins sociaux, le déséquilibre est très important. En effet, la Mauritanie présente le profil d'une population jeune avec 44% ayant moins de 15 ans et seulement 5.5% qui ont plus de 65 ans²¹. En plus, cette population qui croît à un rythme rapide est éclatée en petites agglomérations sur un vaste territoire, ce qui engendre des coûts élevés en termes d'infrastructures de base (eau potable, éducation, santé, routes, etc.).

¹⁸ Les deux champs pétroliers recèlent des réserves estimées à 200 millions de barils, pour une production d'environ 60.000 barils/jour. Les réserves de gaz plus importantes sont estimées à trente milliards de barils.

¹⁹ 46,3% de la population en 2000. Le dernier recensement général de la population et de l'habitat en 2000 évalue la population à 2.508.159 habitants

²⁰ plus de 70% du territoire couvert de dunes de sables. D'autres manifestations de la désertification sont aussi à prendre en compte : la salinisation/alcalinisation des sols, la perte de fertilité des sols, etc.

²¹ RGPH, 2000 publié en 2003

- Un Cadre institutionnel encore faible, qui génère une capacité d'absorption limitée ayant entravé, en partie, l'efficacité des programmes d'aide extérieure. Les déficiences dans les capacités de programmation et de gestion ont été ainsi à l'origine de mauvais choix en matière d'investissement qui ont contribué au surendettement du pays.

Engagement II: Politiques et actions mises en œuvre dans le but d'éradiquer la pauvreté, d'aplanir les inégalités et d'améliorer l'accès physique et économique de tous à l'alimentation: (i) Les politiques spécifiques et les interventions ciblées visant à créer des revenus et des emplois pour les populations démunies en milieu urbain, (ii) Les politiques spécifiques et les interventions ciblées pour créer des revenus et des emplois au bénéfice des populations démunies en milieu rural, des femmes et groupes minoritaires, (iii) Les dispositions prises afin de mettre en place des systèmes de protection sociale, le cas échéant, pour répondre aux besoins des pauvres, y compris ceux qui sont atteints par le VIH/SIDA en milieu rural et dans les zones urbaines, (iv) Les mesures prises pour assurer l'accès à l'éducation de base et aux soins de santé primaires.

Partant des contraintes explicitées plus-haut, le Gouvernement mauritanien dans un élan soutenu de concertation avec la société civile, le secteur privé et avec l'appui de ses partenaires a mis en place un ensemble de stratégies pour relever le défi du développement socio-économique et vaincre la pauvreté:

- **Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)**, une première stratégie a été adoptée en 1998 sur la base de deux profils de pauvreté élaborés par l'ONS en 1990 et 1996. En 2001, le CSLP²², piloté par le CDHLP²³ a été adopté et constitue aujourd'hui la référence transectorielle du développement socio-économique de la Mauritanie. Il vise à ramener à long terme la frange de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté²⁴ à 27% à l'horizon 2010 et à 17% à l'horizon 2015. Le CSLP comporte quatre axes stratégiques, (i) la promotion d'un développement institutionnel centré sur une bonne gouvernance et la participation effective de tous les acteurs, (ii) le développement des ressources humaines et l'accès aux infrastructures essentielles en vue d'améliorer la productivité et les conditions de vie des pauvres²⁵, (iii) la valorisation du potentiel de croissance et de productivité des pauvres par le développement des secteurs qui profitent directement à ces derniers et (iv) l'accélération de la croissance économique, de l'amélioration de sa compétitivité et de réduction de sa dépendance vis à vis de l'extérieur.

Le programme quinquennal 2001-2004 du CSLP couvre sur cinq domaines prioritaires, à savoir (i) le développement rural avec un objectif de ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 53%, (ii) le développement urbain des quartiers périphériques des grandes villes et des principales villes secondaires, (iii) la santé avec un objectif de ramener le taux de mortalité infanto-juvénile à moins de 160 p. milles et porter les services sanitaires dans un rayon de 5 km à 80 p. milles, (iv) pour l'éducation on vise à garantir l'accès universel et l'amélioration du taux de rétention à plus de 65% et enfin (v) pour l'hydraulique on ambitionne de d'améliorer le taux de desserte en milieu urbain et augmenter le réseau d'adduction d'eau villageois.

²² Une nouvelle mise à jour du CSLP a été réalisée en 2002 sur la base des données de l'EPCV en 2000

²³ Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion.

²⁴ Seuil de pauvreté monétaire : 1 dollar/personne/jour

²⁵ L'accès à l'éducation et à la santé sont particulièrement visé dans cet axe

Ainsi donc, l'atteinte des objectifs assignés au CSLP est tributaire de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un ensemble d'initiatives sectorielles.

● **La Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) :** élaborée en 1998 et actualisée en décembre 2001, elle est capitale en termes de contribution pour la lutte contre la pauvreté.. Elle concerne en fait 43,5%²⁶ de la population du pays et plus de 60% de la main d'œuvre active. Elle vise à réduire de moitié l'incidence de la pauvreté et de résorber le retard en infrastructures de base des zones rurales à l'horizon 2015. La SDSR est articulée sur la mise en œuvre harmonisée de quatre axes stratégiques, **(i)** le développement des infrastructures agricoles, **(ii)** le développement des filières de production agricole, la diversification et l'amélioration de la qualité de la production agricole, **(iii)** la promotion des politiques de protection des ressources naturelles et **(iv)** la mise en œuvre de mesures institutionnelles et organisationnelles du secteur.

La stratégie du secteur rural prend en compte un ensemble de politiques élaborées dans le domaine du foncier rural et qui visent un accès équitable à la terre, une sécurisation de la propriété et une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles. La réforme foncière est portée par un ensemble de textes juridiques dont l'ordonnance 83-127 du 5 juin 1983 et son décret d'application n° 2000-089 du 5 juillet 2000. Ces textes abolissent, en particulier, la tenure traditionnelle des terres et garantissent le droit de propriété foncière à tous, sans aucune discrimination de genre ou autres. Ils visent également à sécuriser les droits fonciers et la création d'un marché foncier transparent qui n'exclut pas les populations pauvres ou marginalisées. Aussi, dans le corps de ces dispositions il est fait mention de la protection des espaces vitaux et réserves foncières qui sont réglementés pour tenir compte respectivement de l'extension des agglomérations et de la nécessité de flexibilité des schémas de structures²⁷. En finalité, il ressort que les dispositions foncières modernes ouvrent plus que par le passé la voie à la propriété des terres au profit des femmes et des groupes marginalisés, seulement des blocages et des pratiques d'ordre socio-culturel, limitent, entre autres, la jouissance effective des droits stipulés par la réforme foncière.

● **La stratégie nationale sur de développement urbain²⁸ :** la politique de développement de l'urbanisme, amorcée par le CSLP, a été marqué en 2001 par la mise en place d'une stratégie pilotée par une agence de développement urbain, qui vise à **(i)** favoriser la création de l'emploi, améliorer les conditions de vie des principales villes²⁹ et **(ii)** renforcer le montage institutionnel et les capacités de gestion urbaine, au niveau des communes notamment. Un programme de développement urbain (PDU) 2001-2010 est assorti à la stratégie. Il comporte les axes suivants avec une zone d'intervention limitée aux villes de Nouakchott et Nouadhibou³⁰: **(i)** extension de l'infrastructure de base (voirie, eau, électricité, latrines, etc.) aux quartiers spontanés, **(ii)** la promotion des services publics (santé, centres HIV, éducation, marchés, etc.), **(iii)** le recasement des populations déplacées et les mesures compensatoires de celles-ci, **(iv)** l'adressage et la régularisation foncière, **(v)** la gestion des déchets urbains, **(vi)** l'approvisionnement en eau et électricité des quartiers périphériques, **(vii)** la mise en place

²⁶ Office National des Statistiques (ONS), 2001

²⁷ Notamment pour tenir compte des besoins non prévus en terres de culture et en cas de recasement de populations, etc.

²⁸ Sous l'effet des sécheresses successives, le taux d'urbanisation est passé de 5% en 1960 à 22,7% en 1977 et de 41% en 1988 à environ 57% en 2002.

²⁹ Une agence chargée de l'accès universel a été également créée pour renforcer les objectifs de fourniture de services de base aux populations démunies : eau, électricité, assainissement, télécommunications, etc. .

³⁰ Le PDU est financé à hauteur de 65 millions \$ US par la Banque Mondiale.

d'un système de crédit pour la régularisation foncière ou l'achat de terrains viabilisés, et (viii) la viabilisation des terrains pour éviter l'émergence de nouveaux quartiers spontanés.

● **La stratégie sectorielle de l'hydraulique:** l'objectif à long terme est de doter tous les villages de plus de 500 habitants d'un réseau d'adduction d'eau potable et de porter le taux de desserte par branchements à 85% en milieu urbain. En milieu urbain, la stratégie s'articule sur (i) la réforme du secteur avec l'implication du privé et l'adaptation de la tarification de l'eau et (ii) l'accroissement des capacités de production et le développement des réseaux de distribution de l'eau. Par contre, dans les zones rurales ou semi-urbaines, il est question de (i) de promouvoir l'autonomie des populations locales et (ii) la prise en charge effective des équipements mis en place, leur entretien et la couverture de toutes les opérations d'approvisionnement.

● **La stratégie en matière d'éducation et de formation,** a été adoptée en 2001 à l'horizon 2015, dans l'esprit de la mise en œuvre des orientations du CSLP et de la réforme du système éducatif de 2000³¹. Au niveau du cycle fondamental, elle ambitionne de (i) réaliser l'accès universel d'ici 2015, (ii) d'améliorer la qualité et la pertinence des services rendus par le système³², (iii) de généraliser les écoles avec cycle complet en vue d'améliorer la rétention de 55% à 78% d'ici 2010 et (iv) de résorber les disparités du genre, entre les régions et entre les zones urbaines et rurales. Au niveau du secondaire, les objectifs poursuivis passent par (i) l'amélioration de la qualité et des conditions des études et l'élargissement de l'accès au 1er cycle³³, (ii) l'amélioration de l'accès et le renforcement des disciplines scientifiques et des langues étrangères, (iii) la résorption des disparités du genre, entre les régions et les zones urbaines et rurales. Quant au niveau supérieur enfin, le développement de l'enseignement technique et scientifique sera remodelé pour asseoir durablement une meilleure adéquation des ressources formées aux besoins du pays.

En outre, la Mauritanie a mis en place une stratégie pour lutter contre l'ignorance et l'analphabétisme des masses. A moyen terme l'objectif est de ramener le taux d'analphabétisme à 20% en 2004. A cet effet, la stratégie est articulée autour de quatre axes: (i) le renforcement des moyens financiers et logistiques, (ii) le renforcement des compétences des alphabétiseurs et des responsables de programmes, (iii) l'amélioration des programmes et (iv) l'amélioration de la participation des Mahadras, de la société civile et du secteur privé.

● **Politiques de population, santé et nutrition,** la Mauritanie a adopté en 1995 une déclaration de politique de population (DPP), suite à la conférence internationale sur la population et le développement. L'autorité de mise en œuvre de la DPP est attribuée au MAED, appuyé par une commission nationale de population. Plusieurs programmes nationaux ont été formulés sur la base de celle-ci, notamment ceux de la santé de reproduction et de politique de la famille. L'objectif de "santé pour tous" poursuivi par la Mauritanie depuis 1981 à travers le IV^{ème} plan (1981-1985) et ensuite dans le cadre du PREF et du PCR a été fortement soutenu à partir de 1992 dans le cadre des DCPE. C'est ainsi que dans le cadre du projet d'appui au secteur pour sa restructuration stratégique et organisationnelle, les orientations politiques visent à (i) améliorer l'offre sanitaire à travers la mise en place de

³¹ Cette réforme fait suite à l'adoption de la Loi 99-012 du 26-04-1999.

³² Notamment par la réduction du ratio maître/élève de 48% à 40% et par l'amélioration du taux de promotion entre les différentes classes à environ 95% à l'horizon 2010.

³³ L'élargissement à l'horizon 2010 du nombre d'enfants admis en 1ère AS à environ 35.000 et en ramenant le ratio élèves/enseignants à 26 pour le 1er cycle et 16 pour le second cycle. ,

services accessibles dans l'espace et à la portée de la bourse des populations, **(ii)** réduire la mortalité néonatale et maternelle, ainsi que la morbidité et la mortalité des enfants de moins de 5 ans, et **(iii)** renforcer l'action sociale et l'environnement de la santé.

Sur le plan nutritionnel, le Plan National d'Action pour la Nutrition (PNAN) adopté en 1995 a été réactualisé en vue d'y intégrer une forte dimension relative à la régionalisation des initiatives, la mise en place d'un système de suivi opérationnel du PNAN et d'un cadre institutionnel plus performant.

● **Le cadre stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA:** A la fin des années 1980, la Mauritanie a mis en place son premier programme national de lutte contre le VIH/SIDA, assorti de plans à court terme 1989-1990 et moyen terme 1991-1993. Ce programme a vu le jour après la déclaration par la Mauritanie de son premier cas de SIDA en 1987. Vers la fin 1999, on estimait la prévalence à 1% et quelque 20.000 adultes et enfants infectés par le virus. Avec l'appui de l'ONUSIDA, le Gouvernement en engagé en 1999 un processus de planification stratégique et de lutte contre les IST/VIH/SIDA. Cette dynamique a conduit à l'adoption en août 2002 du cadre national stratégique de lutte contre le VIH/SIDA qui vise à stabiliser à l'horizon 2015 le taux de séropositivité à 1%; il est structuré sur les axes suivants: **(i)** réduction des risques de transmission du VIH/SIDA/IST, de la vulnérabilité des individus, des familles et des communautés au VIH/SIDA, **(ii)** meilleures connaissances de l'épidémie à VIH/SIDA, des IST et des comportements, **(iii)** accès des PV/VIH aux soins, conseils médicaux, communautaires, traditionnels et au soutien socio-économique et **(iv)** une gestion stratégique de la réponse nationale au VIH/SIDA.

Les organes de réponse à la lutte contre l'épidémie sont: un conseil national présidé par le Premier Ministre, un secrétariat exécutif, des comités régionaux et de moughataas et un comité sectoriel au niveau de chaque département ministériel.

La mise en œuvre des stratégies et initiatives précédemment mentionnées a permis la réalisation d'avancées notoires vers le relèvement du déficit de la lutte contre la pauvreté et le développement socio-économique du pays. c'est ainsi que sur les plans de:

● **La lutte contre la pauvreté monétaire**³⁴: on note un recul d'environ un point par année, la pauvreté monétaire évaluée à un dollar /jour/personne est passée de 56,6% en 1990 à 50,5% en 1996 et à 46,3% en 2000. Toutefois ces chiffres cachent le fait que la pauvreté est surtout un phénomène rural. En 2000, 61,2% des ruraux vivaient avec moins d'un dollar par jour contre 65,5% en 1996, alors qu'en milieu urbain cette proportion était de 25,4% contre 30,1% en 1996.

● **La lutte contre la pauvreté humaine:** les progrès réalisés dans le cadre de la pauvreté monétaire ont eu des répercussions sur la pauvreté relative aux conditions de vie des populations:

● **En matière d'accès à l'eau potable:** Selon l'enquête démographique et de santé (EDSM) 2000-2001, la situation s'est améliorée par rapport aux années 1990. Le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable est passé de 36% en 1990 à 24% en 2000.

³⁴ Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages

● **En matière de scolarisation et éducation:** Des progrès encourageants ont été enregistrés, qui ont permis à la Mauritanie de se rattraper par rapport aux pays de la sous-région du Maghreb et de la CDEAO. En effet le taux brut de scolarisation dans le primaire a été presque multiplié par deux, passant ainsi de 46,8% en 1990 à 84,4% en 2000. Le taux net de scolarisation dans le primaire est passé quant à lui de 51% en 1993 à 65% en 2000. En outre le taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans est passé de 45,8% en 1990 à 64,6% en 2000. Des efforts soutenus sont en cours avec l'implication de toutes les forces vives de la nation, sous une impulsion et une volonté à maintes reprises affichées par le Président de la République. Le Secrétariat chargé de lutter contre l'analphabétisme a été érigé au rang de Ministère en 2004 et doté de moyens conséquents pour relever le défi. La pertinence de ces efforts tous azimuts est d'autant plus justifiée que selon l'EPCV 2000¹⁹, l'incidence de la pauvreté diminue de moitié lorsque le chef de ménage est alphabétisé passant de 62 à 31%.

● **En matière de santé et de nutrition:** L'allongement de la durée moyenne de vie qui est passée de 47% en 1984 à environ 51,9³⁵, témoigne de l'impact des efforts menés dans le domaine de la santé. C'est ainsi que l'offre des services de santé a été portée à plus de 75% dans un rayon de 10 km en 2001, quoique inégalement répartie entre les régions. Le pays compte un médecin pour 9425 habitants et un infirmier pour 4809 habitants et les politiques de recouvrement des coûts menées depuis 1992 ont sensiblement amélioré l'accès aux produits et services. Toutefois des indicateurs clés demeurent encore à des niveaux préoccupants, il s'agit notamment (i) du taux de mortalité maternelle p.100.000 naissances vivantes qui est de 747 en 2000 contre 930 en 1990, (ii) le taux de mortalité infanto-juvénile égalait 183 pour milles naissances vivantes en 1990. Selon l'EDSM 2000, 35% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique, 16% de malnutrition sévère et 13% de malnutrition aiguë. Dans cette même frange d'âge, 32% des enfants souffrent d'insuffisances pondérales³⁶ et près de ½ manifeste un retard de croissance. Les personnes souffrant de malnutrition²¹ sont, pour la période allant de 1998-2000, évaluées à 12% en moyenne, contre 14% entre 1990-1992.

● **Dans le domaine du genre:** on note des avancées significatives, bien que les disparités restent importantes. Le rapport des filles / garçons dans le primaire est passé de 0,72 en 1990 à 0,92 en 2001. La proportion des sièges occupés par des femmes au parlement est passé de 0,75 en 1997 à 4,5 en 2001.

Engagement III: Mesures prises en vue de mettre en œuvre des politiques et des pratiques participatives et durables dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches, des forêts et du développement durable et de lutter contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification: (i) Politiques et mesures prises en vue d'intensifier et de diversifier la production vivrière,(ii) Actions visant à lutter contre les menaces environnementales pesant sur la sécurité alimentaire, en particulier (a) la sécheresse et la désertification, (b) les ravageurs, (c) l'érosion de la diversité biologique et (d) la dégradation des terres et des ressources naturelles aquatiques, (iii) transfert et utilisation de

³⁵ Chiffre de 2001 publié par le rapport mondial sur le développement humain PNUD 2003

³⁶ Chiffre de 2001 du rapport mondial sur le développement humain 2003

technologies agricoles et (iv) formulation et mise en œuvre d'un développement rural intégré

● *Etat sommaire des lieux et mesures prises pour développer les productions vivrières*

● *Diagnostic sommaire des productions vivrières*

En 1999, la contribution du secteur primaire à la formation du PIB a été de 23%, soit une augmentation de trois points par rapport à 1990. Le sous-secteur de l'élevage y a contribué pour 15%, les productions végétales pour 7% et la pêche artisanale 1%. Compte tenu du fait que les sous-secteurs de l'élevage et de l'agriculture englobent plus de 60% en 1998 de la main d'œuvre active, cette valeur ajoutée disproportionnée dénote de la faiblesse des performances productives des secteurs en question. Les principales contraintes liées au secteur passent notamment à travers: (i) la faiblesse des niveaux technologiques, (ii) les faibles performances de l'irrigué, (iii) la problématique environnementale, (iv) la faiblesse des capacités de gestion et d'organisation des organisations communautaires de base et du privé en rapport avec le désengagement de l'Etat de certaines fonctions de production, (v) l'enclavement des zones de production et la faible intégration de l'élevage aux circuits formels de l'économie, et (vi) la surexploitation des ressources halieutiques, etc.

● Dans le domaine des productions végétales: Les superficies arables représentent 502.000 ha³⁷, soit 48,7% du territoire national. Les superficies mises en valeur annuellement sont fortement dépendantes des aléas climatiques. Elles peuvent dépasser le cap des 230.000 ha en bonne année pluviométrique et chuter de moitié environ jusqu'à 100.000 ha en année de sécheresse marquée. Les rendements demeurent encore faibles³⁸ et les principales spéculations exploitées sont le riz, le maïs et le sorgho en irrigué et le sorgho, maïs et mil en cultures sèches. En général, on note la faible performance des cultures sèches (pluviales, décrue et bas-fonds) qui malgré l'occupation d'environ 88% de la superficie totale emblavée, n'assurent que 62% de la production nationale. Cela est d'autant plus vrai pour les cultures pluviales (Diéri), qui occupent 58% en moyenne des emblavures, pour une contribution à la production nationale de 38%. A l'opposé, les cultures irriguées qui n'occupent que 08% des superficies assurent 34% à 40 % de la production céréalière du pays.

Le potentiel irrigable dans la vallée du Sénégal est évalué à 137.400 ha et les cultures irriguées ont connu un développement remarquable depuis le milieu des années 1980 avec la mise en eau des barrages de Diama et Manantali. Presque inexistante en 1975³⁹, elles représentent actuellement près de 40% de la production nationale. De 4000 ha en 1983/1984 on est passé en moyenne à 20.000 ha exploités annuellement en moyenne sur une superficie aménagée de 42.180. Les raisons sous-jacentes à cette situation passent par (i) le caractère sommaire des aménagements et le manque d'entretien des réseaux d'irrigation et du matériel, (ii) la faible diversification des cultures et les difficultés liées à la rentabilisation de la culture dominante, le riz, sur les gros aménagements, etc.

³⁷ MDRE, 2001. Stratégie du secteur rural à l'horizon 2015

³⁸ 0,45 t/ha pour les céréales pluviales ; 0,4-0,9 t/ha pour les céréales de décrue, 1,2-1,7 t/ha pour les céréales traditionnelles irriguées et 4-5 t/ha pour le riz irrigué. La production oscille entre 100.000 à 190.000 tonnes en moyenne.

³⁹ JC.Legoupil, C.Dancette, P. Gordon, I.M. Maiga et KM. Ndiaye. Pour un développement durable de l'agriculture irriguée dans la zone soudano-sahélienne. Synthèse des résultats du PSI/CORAF. CIRAD-CF-CTA, 1999.

Les cultures pluviales oscillent entre 220.000 ha et 50.000 en fonction de la variabilité des précipitations. Quant à la production des cultures de bas-fonds et derrière barrages, elle représente en moyenne 20% de la production céréalière nationale ces quinze dernières années. Enfin, les cultures sous oasis, confrontées notamment aux problèmes de ressources hydriques limitantes portent sur 5500 ha et produisent environ 12.000 tonnes de dattes.

● Dans le domaine des productions animales: Le sous-secteur de l'élevage contribue pour environ 80% du PIB du secteur rural. Le cheptel national compte environ 3.5 millions UBT, soit l'équivalent de 1.55 UBT/habitant en 1996. Ce rapport est l'un des plus élevés au niveau de la sous-région. La Mauritanie est autosuffisante en viande et dispose d'un potentiel important pour l'exportation, mais reste dépendante des importations pour satisfaire ses besoins en lait. La production en 1996 est évaluée à 70.000 tonnes de viande et 400.000 tonnes de lait. Cette situation témoigne certes de la forte vocation du pays au pastoralisme, mais il ne faudrait pas occulter que les équilibres durables de ce système de production restent à trouver en vue de (i) mieux l'intégrer à l'économie nationale et (ii) assurer une exploitation plus rationnelle des écosystèmes durement fragilisés par la pression des sécheresses récurrentes et de la dégradation des terres. En effet, sur les 140.000 ha de pâturages ($6,3 \cdot 10^9$ d'UF) que compte la Mauritanie, la capacité de charge est estimée à 2.5 millions d'UBT, soit un dépassement d'environ 1 million UBT!. Aussi, en 1998 l'élevage a bénéficié seulement de 2,3% (0.4 milliards UM) de l'investissement global, alors que le sous-secteur des productions végétales a connu une part de 25% de l'investissement, soit 4,8 milliards d'Ouguiya.

● Dans le domaine de la pêche artisanale : La production est évaluée à 20.000 tonnes / an. A titre de comparaison la pêche industrielle assure une production estimée à quelque 600.000 tonnes selon le CNROP en 1999. Ce sous-secteur vital dans la lutte contre la pauvreté, souffre tout de même d'un manque de données de suivi sur les captures et partant de limites pour une bonne gestion et planification de son développement⁴⁰.

● ***Mesures prises pour développer les productions vivrières***

Compte tenu de la situation précédemment décrite les pouvoirs publics ont mis en place selon une approche participative un ensemble de stratégies et de mesures pour le développement du secteur rural:

Dans le domaine agricole, les politiques de développement des filières portées par la SDRS, énoncée précédemment s'articulent autour de cinq axes:

L'agriculture irriguée: les objectifs visés pour ce système de production, appuyé essentiellement par le PDIAIM et le PSSA sont (i) la promotion de la diversification vers des cultures à haute rentabilité et la création d'unités de conservation et de stockage des produits légumiers, (ii) l'amélioration de la compétitivité, de la qualité et du rendement du riz, (iii) la réhabilitation et l'extension des périmètres, (iv) le renforcement de la viabilité et l'extension du crédit agricole, (v) l'appui à la commercialisation à travers des structures locales et l'appui aux OCB, (vi) la mise en place d'un programme de lutte contre les ennemis des cultures et (v) le renforcement de régularisation foncière.

⁴⁰ Rapport CCA. La Mauritanie à l'aube du 21ème siècle. Nations Unies, 2002.

L'agriculture en zone pluviale: elle englobe différents systèmes de production, le pluvial strict, la décrue naturelle ou contrôlée, les bas-fonds. La politique du Gouvernement dans ce domaine est traduite notamment à travers l'appui apporté par le PGRNP⁴¹, qui amorce une seconde phase en 2004 sous l'appellation PDRC. Les axes stratégiques pour améliorer cette agriculture sont: (i) la maîtrise de l'eau avec la mise en place en 2002 d'un programme décennal de construction de barrages, (ii) le renforcement de la lutte contre les prédateurs, l'amélioration des rendements par l'application des technologies disponibles, la diffusion de techniques de production et de conservation, (iii) l'amélioration des circuits d'approvisionnement et de commercialisation par l'organisation des marchés et le soutien aux communautés pour la construction de moyens de stockage et pour l'approvisionnement en intrants.

La culture des dattes: les mesures d'action renforcées par la mise en œuvre du projet oasis et du PAROA portent sur (i) le désenclavement des zones de production, (ii) la maîtrise de l'eau et la lutte contre l'ensablement, (iii) l'amélioration de la rentabilité des cultures, le développement du crédit oasien et la valorisation du patrimoine touristique des oasis.

La foresterie: dans un but de diversification de la production, il sera envisagé la possibilité de l'exploitation économique des ressources ligneuses. Aussi, la relance de la filière de la gomme arabique est retenue, à travers des incitations à la plantation, la libéralisation de la commercialisation.

A coté de ces actions de développement des filières, un ensemble de mesures transversales sont retenues dans la SDSR telles que, la protection de l'environnement, les aspects institutionnels et d'organisation et les politiques d'infrastructures rurales.

Dans le domaine de l'élevage, les mesures proposées et les actions en cours passent par (i) l'amélioration de la productivité du cheptel, (ii) la modernisation des circuits de collecte et de commercialisation (viande, lait, etc.), (iii) le développement des abattoirs et le soutien au développement des filières, (iv) promotion de l'intégration élevage-agriculture et l'introduction de nouveaux modes de gestion des espaces pastoraux et de parcours, en respect de l'environnement, (v) le renforcement de la santé animale et (vi) le développement de l'hydraulique pastorale.

La mise en œuvre en cours du projet de développement de l'élevage (PADEL), rentre dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement pour renforcer et moderniser le sous-secteur de l'élevage et mieux l'intégrer à l'économie nationale. Ce projet intervient dans divers domaines tels que, (i) le développement des filières lait, viande rouge, viande blanche et les cuirs, peaux et phanères, (ii) une meilleure gestion des parcours, la promotion des cultures fourragères, la valorisation des sous-produits agricoles et la fabrication d'aliments bétail, (iii) le renforcement de la santé animale.

Enfin, la promulgation par le Gouvernement en avril 2004 du décret d'application du code pastoral élaboré en 2000⁴², constitue une avancée sensible dans la gestion de l'espace pastoral, la protection des cultures contre la divagation, et la prévention / gestion des conflits entre acteurs ruraux. Cet instrument juridique constituait également un facteur de blocage pour la mobilisation de l'appui au développement de plusieurs partenaires de la Mauritanie.

⁴¹ Projet de gestion des ressources naturelles en zone pluviale

⁴² Loi n° 2000-044 du 26 juillet 2000

Dans le domaine de la pêche artisanale, les mesures passant par le renforcement des capacités des jeunes pêcheurs et la facilitation de crédit pour l'acquisition de moyens de production, seront poursuivies.

● *Etat sommaire des lieux et actions visant à lutter contre les menaces environnementales pesant sur la sécurité alimentaire.*

● *Diagnostic sommaire*

Pays charnière entre le Sahara et le Sahel, la Mauritanie est prédisposée à la désertification et à la dégradation des ressources naturelles, notamment sous l'effet de l'ensablement. La zone aride couvre 76% du territoire et les principales activités qui y sont développées sont la culture dans les oasis et l'exploitation minière. La zone semi-aride couvre environ 24% au sud du territoire, on y pratique essentiellement des activités d'élevage et d'agriculture. La zone fluviale représente 2% du territoire et les conditions y sont plus propices en termes de disponibilité en eau et en terres plus fertiles. La zone littorale porte également quant à elle sur 2% du territoire national et la zone maritime exclusive s'étend sur 200 miles à partir d'une côte longue de 525 km et riche de grandes potentialités halieutiques.

Divers facteurs climatiques et anthropiques sont à l'origine de la dégradation des écosystèmes:

- L'aridité climatique : en 30 ans 150.000 km² se sont transformés en zone désertique avec le glissement de l'isohyète 100 mm d'environ 100 km vers le sud du pays.
- La pression anthropique excessive: Elle fait suite, notamment à la forte croissance démographique, aux migrations des populations vers les espaces sahéliens du sud à la recherche de pâturages et l'urbanisation croissante de la population en petites agglomérations atomisées sur l'espace national.

A cela, il faut ajouter des pratiques dégradantes dans divers sous-secteurs de la production rurale et qui passent essentiellement par :

- Un déséquilibre entre la charge animale et la capacité d'accueil dans le domaine de l'exploitation des parcours par le cheptel .
- La dégradation des terres sous l'effet des mauvais aménagements hydro-agricoles et qui se traduisent par la salinisation et l'alcalinisation des sols, la prolifération des PAE, etc.
- L'exploitation des maigres ressources ligneuses du pays dépasse d'environ 8 fois la capacité de régénération des zones boisées. La consommation annuelle de bois de chauffe est estimée à 1,5 millions de m³ pour une capacité de 200.000 m³. Ceci étant, le taux annuel de réduction des forêts de 2,9% est inquiétant.
- La surexploitation des ressources halieutiques, qui se sont traduites ces dernières années par la diminution des rendements de la pêche de fond. Ceux-ci sont passés de 156 kg/heure en 1992 à 54 kg/heure en 1996. Aussi, on estime que chaque jour 500 tonnes de sable sont prélevées sur les dunes littorales pour le besoin du bâtiment. Cette situation risque de déstabiliser le cordon dunaire et partant induire des invasions maritimes dans la Sebkha.

● *Actions visant à lutter contre les menaces environnementales*

Sur le plan stratégique : Plus près de nous, dans le cadre du DCPE, la Mauritanie a élaboré avec l'appui de la Banque Mondiale et du FMI une note d'orientation de la stratégie environnementale. Celle-ci a permis de dégager trois grands axes défis : (i) la gestion des ressources naturelles, (ii) la surexploitation des ressources halieutiques et (iii) l'émergence des problèmes environnementaux en milieu urbain.

Plus tard, la Mauritanie s'est dotée en 1998⁴³ d'une stratégie de développement du secteur rural (SDSR), évoquée à la section II et qui comprend une importante composante environnementale.

Sur le plan de la juridiction internationale : La Mauritanie a ratifié la plupart des conventions internationales sur l'environnement et particulièrement celles de Rio, à savoir la convention de lutte contre la désertification (CLCD), la convention sur les changements climatiques et celle sur la biodiversité. Dans ce sillage, le PAN/LCD, la stratégie sur la biodiversité, le Plan d'Action Nationale sur l'Environnement (PANE)⁴⁴ et la stratégie d'adaptation aux changements climatiques sont en cours de finalisation.

Sur le plan législatif : Un effort substantiel a été fourni pour clarifier les modes d'appropriation, de gestion et le statut des ressources naturelles. C'est ainsi que le code forestier, le code de la chasse et de la protection de la Nature ont été actualisés en 1997 et leurs décrets d'application sont en cours de finalisation. En 2000, est intervenue la promulgation du code pastoral, de la loi cadre sur l'environnement, le code des pêches, etc. Le décret d'application du code pastoral vient d'être approuvé en avril 2004.

Sur le plan institutionnel : La dimension multi-sectorielle de l'environnement a été à l'origine de la mise en place en 1995 du comité national environnement - développement (CNED) et ses organes subsidiaires en vue de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la politique environnementale du pays.

Sur le plan opérationnel : En vue de traduire dans les faits les politiques et stratégies dans le domaine de l'environnement plusieurs projets et programmes sont en cours. On note parmi ceux-ci :

- Le projet GEF "Biodiversité Mauritanie-Sénégal" de réhabilitation des terres dégradées dans le bassin du fleuve Sénégal (en cours) ;
- Les actions soutenues par UICN dans le cadre de la gestion du Parc National du N'Diawling et le récent jumelage en avril 2004 de ce parc avec celui du N'Diouth du côté sénégalais ;
- La protection du Parc du Banc d'Arguin sur la cote Mauritanienne.
- La composante environnementale du PDIAIM au niveau de l'irrigué
- Le Projet de développement de l'élevage avec ses composantes environnementales, notamment celle sur la gestion des parcours, etc.

⁴³ actualisée en 2001 pour une meilleure adéquation avec le CSLP

⁴⁴ Pour la mise en œuvre de l'agenda 21

Engagement IV: Mesures prises à l'échelle nationale pour que les politiques concernant le commerce des denrées alimentaires et agricoles et les échanges en général contribuent à renforcer la sécurité alimentaire: (i) Mise en place de systèmes efficaces de commercialisation interne et de transport, en vue de favoriser l'amélioration des liens entre marchés nationaux et marchés extérieurs et au sein des différents marchés, (ii) Diversification des échanges commerciaux et (iii) Garantie que les politiques nationales liées aux accords commerciaux internationaux et régionaux n'ont pas d'effets négatifs sur les activités économiques axées sur la sécurité alimentaire, en particulier les activités concernant les femmes.

Mondialisation oblige, la Mauritanie a pris l'option dans le cadre de l'OMC de libéraliser son économie depuis les premiers programmes d'ajustement initiés dans les années 1980. Les objectifs visés à travers ces politiques commerciales passent par, (i) l'amélioration de la compétitivité de la productivité nationale, (ii) une meilleure attractivité des investisseurs privés et extérieurs et en général (iii) la réunion des facteurs pour une croissance économique élevée et soutenue. L'indicateur d'ouverture de l'économie, mesuré à travers le rapport des exportations plus les importations sur le PIB, était de 76,8% en 1994, 94% en 1995 et 88,5% en 1996.

Dans cette mouvance, le Gouvernement a poursuivi le processus de rationalisation de la structure tarifaire engagée en 1997, en vue de simplifier le régime des taxes à l'importation. Avec ces réformes la Mauritanie aurait respecté ses engagements bien avant le délais de 10 ans accordé aux PVD. En effet, depuis 1999 les tarifs cumulés ont été plafonnés à 25%⁴⁵. Dans cette mouvance et pour se préparer davantage aux conditions du commerce dans le cadre de l'OMC, les pouvoirs publics ont organisé en 1999 les "assises du commerce extérieur".

Sur le plan agricole, les réformes ont été portées par le programme d'ajustement structurel du secteur agricole (PASA), initié en 1988 et par la lettre de politique de développement de l'agriculture irriguée en 1999 (LPDAI). Ces initiatives ont permis, en particulier dans le secteur irrigué: (i) d'initier et de consolider la libéralisation du commerce du paddy et du riz (élimination des subventions, du système de pool et de fixation des prix), et (ii) la mise en œuvre d'actions d'accompagnement dans le cadre du PDIAIM⁴⁶ en vue d'appuyer la constitution de groupements de producteurs pour la commercialisation et l'amélioration de la qualité de la production nationale.

Dans le domaine connexe des transports, la politique de transport repris par le CSLP vise à (i) assurer le transport à moindre coût et en sécurité des personnes et des marchandises, (ii) favoriser un aménagement harmonieux du territoire national par le développement de liaisons multi-modales entre les grandes zones de développement du pays, (iii) favoriser l'ouverture du pays et son intégration à l'économie mondiale et (iv) intéresser davantage le capital privé dans le financement du secteur.

Les principaux investissements dans le réseau routier prévoient à relier toutes les capitales régionales à la capitale politique et à ouvrir deux axes, Rosso-Boghé en cours pour désenclaver les périmètres agricoles et Atar-Tidjikja pour relier le centre et l'Est du pays. Au niveau des échanges au sein de la sous région, il est prévu la construction de la route Aioun-Nioro du Mali (en cours), et la réalisation des voies terrestres qui doivent relier le Maroc au

⁴⁵ Droits fiscaux, droits de douane et taxe statistique

⁴⁶ Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie

Nord et Dakar au Sud. Dans le contexte du transport aérien, la privatisation d’Air Mauritanie a permis d’améliorer et de façon notoire les services de la compagnie, au niveau national et international. Le transport maritime assure l’essentiel des échanges du pays et l’amélioration de la compétitivité des ports de Nouakchott et Nouadhibou constitue le principal axe de la politique du Gouvernement dans le domaine. Le transport fluvial sur le fleuve Sénégal est encore modeste, mais il devrait connaître un essor avec les efforts en cours dans le cadre de l’OMVS.

Quoique l’on dise, les règles de jeu pour le commerce international sont encore d’actualité et apparemment ne font pas l’unanimité entre les Etats, notamment entre les pays du Sud et ceux du Nord. C’est dans ce cadre que s’est tenu le 04 mai 2004 à Dakar une conférence ministérielle des PMA avec la participation des organismes internationaux de développement et des ONG nationales et internationales. Cette rencontre qui vient après l’échec des négociations commerciales de CANCUN, vient conforter une fois de plus la nécessité d’intégrer les questions de développement des pays du tiers-monde et particulièrement ceux des PMA dans les négociations futures de l’OMC⁴⁷.

Engagement V: Mesures prises pour prévenir les catastrophes naturelles et les crises provoquées par l’homme et y être préparé: (i) Arrangements institutionnels relatifs à l’alerte rapide et à la communication de renseignements préliminaires sur d’éventuelles situations d’urgence, (ii) Mécanismes en place pour lutter contre les catastrophes et assurer le relèvement pour les personnes touchées, (iii) Mesures prises en vue d’établir une corrélation entre les opérations de secours postérieures aux crises et les programmes de développement, (iv) Stratégies mises en œuvre pour l’aménagement des bassins versants (voir engagement III).

La politique du gouvernement en matière de sécurité alimentaire est coordonnée par le CSA/OSA, qui dépend de la primature. Les orientations prises dans le cadre de cet engagement sont traduites dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), qui vise:

- **A court terme:** de renforcer les mécanismes de prévention et d’atténuation des crises alimentaires partant de la production d’informations fiables et leur transmission aux décideurs dans une optique d’alerte précoce.
- **A moyen terme:** de mettre en place d’une stratégie globale en vue d’assurer durablement l’offre des produits alimentaires de première nécessité, mais aussi leur accessibilité⁴⁸.

L’opérationnalisation de ces orientations s’est traduite par la restructuration en 1999 du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), grâce à l’appui de l’Union européenne à travers son programme d’appui communautaire à la sécurité alimentaire (PACSA). Ce programme financé à hauteur de 18 millions d’Euros a permis notamment de (i) doter le CSA d’un Observatoire de la Sécurité Alimentaire (OSA), (ii) de mettre en place d’un stock national de sécurité alimentaire de 6000 tonnes et (iii) la maîtrise des outils pour la connaissance et l’établissement de la carte de vulnérabilité nationale.

⁴⁷ cf. négociations commerciales de DOHA

⁴⁸ Pour cet axe voir surtout les stratégies en cours de mise en œuvre telles que la SDSR, le CSLP, etc.

Au niveau institutionnel, par décret 42/2000/PM, un cadre national de concertation sur la sécurité alimentaire a été mis en place au lendemain de la création de l'OSA. Ce cadre comprend 3 groupes thématiques qui organisent l'ensemble des acteurs nationaux de la sécurité alimentaire et les partenaires au développement. Il s'agit du groupe de suivi de la campagne agricole piloté par le MDRE⁴⁹, le groupe suivi des marchés piloté par le département du commerce et le groupe sur les zones à risque qui est coordonné par le département de la santé. Enfin, il est institué un comité de programmation alimentaire (CPA)⁵⁰, au niveau ministériel, qui a compétence d'orienter la politique nationale en matière de SA, d'arrêter et programmer les "comptes alimentaires" du pays.

Il faut également ajouter que dans le cadre de la coopération sous-régionale, la Mauritanie à travers le CILSS⁵¹ bénéficie des avantages relatifs, entre autres, à la recherche commune de réponses appropriées et durables à l'insécurité alimentaire, au renforcement des capacités des ressources humaines, à l'appui technique, à la mise à disposition de supports géoréférencés de suivi de la vulnérabilité, au lobbying sous-régional pour mobiliser l'aide alimentaire en cas de crises, etc.

Enfin, et dans l'esprit de la réforme du CSA qui tend à substituer progressivement les opérations de distribution gratuite de vivres par des actions de développement, un projet dit "Intervention Prolongée de Secours et de Redressement" sera mis en œuvre avec l'appui du PAM, à compter de 2005, dans les zones structurellement déficitaires de la Mauritanie. L'IPSR vise ainsi un meilleur usage de l'aide alimentaire après les phases d'urgence, par la constitution d'un capital de production à même de réduire la vulnérabilité des populations.

Engagement VI: Mesures prises en vue de favoriser l'affectation et l'utilisation optimales de l'investissement public et privé à l'appui des ressources humaines et des systèmes durables, dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts: (i) La part du budget national consacrée à la mise en valeur des ressources humaines et impact sur l'amélioration des écoles primaires et secondaires et de l'enseignement primaire, (ii) La part du budget national consacrée à l'agriculture, aux pêches et aux programmes de sécurité alimentaire, (iii) La nature et l'étendue des investissements dans les infrastructures visant à améliorer l'accès aux marchés et aux aliments, (iv) Les initiatives prises et les ressources affectées à la création et au transfert de technologies permettant d'améliorer la production, (v) Les stratégies d'aménagement durable des bassins versants et les investissements y afférents, (vi) Les mesures prises pour lutter contre le déboisement et augmenter le couvert forestier national

(EN COURS DE FINALISATION)

Engagement VII: Mesures prises pour favoriser la mise en œuvre du plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation: arrangements institutionnels visant à mettre le plan d'action et à suivre les progrès réalisés en matière de mise en œuvre; mécanismes visant à assurer la sécurité alimentaire à tous les habitants du pays.

Pour les arrangements institutionnels de suivi du plan d'action du SMA, ils rentrent dans le cadre du dispositif détaillé au niveau de l'engagement V. Le cadre national de concertation sur

⁴⁹ Ministère du Développement Rural et de l'Environnement

⁵⁰ Présidé par le MDRE

⁵¹ Comité Permanent InterEtats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel.

la sécurité alimentaire en question, et notamment à travers ses groupes thématiques spécialisés se réunit régulièrement pour apprécier la situation conjoncturelle et l'état d'avancement des objectifs du SMA. Aussi, le groupe thématique⁵² chargé du suivi du plan d'action du SMA, dont le secrétariat est assuré par la FAO, a permis de finaliser un rapport sur les systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité en Mauritanie (SICIAV).

Annexe : Indicateurs de la sécurité alimentaire et indicateurs connexes

Indicateur et source	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
1. Indicateurs de sécurité alimentaire								
1.1 Disponibilité								
<i>Disponibilité énergétique alimentaire moyenne par personne (Kcal/jour) / Waicent FAO</i>	2705,9	2705,2	2687,7	2671,4	2762,3	2764,4	-	-
<i>Taux d'autosuffisance alimentaire en % (Riz, Mil, Sorgho et Maïs), (Données du CSA)</i>	28,54	34,73	44,80	41,41	39,49	26,29	24,36	41,49 ⁵³
<i>Disponibilités de céréales par personne⁵⁴</i>	156	165	147	162	-	134	132	153 ⁵⁵
<i>Disponibilités de protéines par personne (en gr/jour) Waicent / FAO</i>	80,8	76,2	77,0	75,5	75,3	76,0	-	-
<i>Valeur des importations vivrières / recettes d'exportation</i>								
<i>Ratio du service de la dette</i>								
<i>Valeur de l'investissement brut dans l'agriculture en \$ EU</i>								
1.2 Stabilité								
<i>Indice des prix des aliments. Base 100 juillet 1985 / ONS⁵⁶</i>	222,2	231,6	251,6	261,9	271,1	288,8	-	-
<i>Rapport entre les réserves vivrières nationales et la consommation alimentaire nationale annuelle</i>								
<i>Instabilité des recettes d'exportation</i>								
1.3 Accès								
<i>Taux de croissance du PIB réel par personne / par an (%) / en volume aux prix de 1985 / ONS</i>	2,7	5	3,7	5,6	4,8	4,3	-	-
<i>Indice de Gini de la répartition des revenus</i>								
<i>Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (%) / ONS 2000</i>	50,5	-	-	-	46,3	-	-	-
<i>Proportion de la population vivant</i>	50,5	-	-	-	46,3	-	-	-

⁵² Il comprend les départements ministériels concernés par la problématique de la SA, les ONG nationales, le PAM, le PNUD et la FAO.

⁵³ Taux prévisionnel

⁵⁴ y compris les importations et l'aide alimentaire

⁵⁵ Donnée prévisionnelle

⁵⁶ Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages

<i>avec moins d'un dollar par jour (%) / ONS 2000</i>								
<i>Proportion des revenus consacrée à l'alimentation (%)</i>								
<i>Indice des prix à la consommation. Base 100- juillet 1985 / ONS</i>	209,3	218,8	236,3	245,9	253,9	265,9	-	-
<i>Nombre estimatif de personnes souffrant de sous-alimentation</i>								
<i>Proportion de la population souffrant de sous-alimentation (%) ONS</i>	-	-	12	12	12	-	-	-
<i>Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (%) / EDSM 2000-2001</i>	-	-	-	-	32	-	-	-
<i>Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (%)</i>	-	-	-	-	50	-	-	-
<i>Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant un dépérissement (%)</i>								
2. Indicateurs sociaux								
<i>Espérance de vie à la naissance (âge) / DHD/PNUD</i>	-	53,5	-	-	51,5	51,9	-	-
<i>Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (%) / DHD/PNUD</i>	-	-	-	-	-	183	-	-
<i>Taux net d'inscription à l'école primaire des enfants de 5 à 12 ans (%) / PNUD 03</i>	62,2	-	-	-	65	-	-	-
<i>Ratio filles-garçons à l'école primaire / PNUD 2003</i>	-	0,91	-	-	0,92	0,92	-	-
<i>Taux d'alphabétisation des adultes (15 à 24 ans) / PNUD 03</i>	48,3	-	-	-	64,6	-	-	-
<i>Nombre total de médecins, infirmières et autres agents sanitaires pour 100.000 habitants</i>	<i>1 médecin pour 9425 habitants et 1 infirmier pour 4809 habitants (PNUD, 2003)</i>							
<i>Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes PNUD 03</i>	-	-	-	-	-	120	-	-
<i>Taux de mortalité lié à la maternité (pour 100.000 naissances vivantes) / EDSM 00-01</i>	-	-	-	-	747	-	-	-
<i>Taux de morbidité des adultes (%)</i>								
<i>Taux de mortalité des hommes adultes (%)</i>								
<i>Taux de mortalité des femmes adultes (%)</i>								
3. Indicateurs des maladies infectieuses et du VIH/SIDA								
<i>Taux de mortalité due aux maladies infectieuses (%)</i>								
<i>Taux de mortalité due au VIH/SIDA</i>								
<i>Proportion d'orphelins (%)</i>								
<i>Proportion des ménages dirigés par des enfants (%)</i>								

<i>Age moyen du chef de famille</i>								
<i>Proportion de la population infectée par le VIH/SIDA (%)</i>								
4. Economie et commerce								
<i>Part des exportations de produits primaires (en valeur) par rapport au total des recettes d'exportation</i>								
<i>Part des produits manufacturés exportés (en valeur) par rapport au total des recettes d'exportation</i>								
<i>Termes de l'échange</i>								
<i>Termes de l'échange du revenu agricole extérieur</i>								
5. Durabilité des ressources naturelles								
<i>Proportion de terres sous-couvert forestier (%)⁵⁷</i>	0,046							
<i>Proportion de zones protégées consacrées à la préservation de la biodiversité (1000 ha) / PNUD 03</i>	1700	-	-	-	1700	-	-	-

⁵⁷ Estimation de la fin des années 80. La situation a beaucoup changé suite aux sécheresses successives et la surexploitation des ressources.